



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2020-133

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2020

Sommaire

préfecture de l'Eure

27-2020-08-11-001 - Arrêté SCAED 20-76 délégation signature ordonnancement
secondaire Drums Pascale Rieu (4 pages)

Page 3

préfecture de l'Eure

27-2020-08-11-001

Arrêté SCAED 20-76 délégation signature
ordonnancement secondaire Drums Pascale Rieu



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination de l'action
de l'État dans le département**

Arrêté SCAED n°20-76 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Pascale RIEU Directrice des relations avec les usagers et missions supports

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** la convention du 30 décembre 2016 relative à la cartographie CHORUS de la région Normandie entre les préfetures de la région et la DEPAFI ;
- VU** l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- VU** l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article premier : À compter du 1^{er} janvier 2020, délégation de signature est donnée à Madame Pascale RIEU, directrice des relations avec les usagers et missions supports, aux fins de :

- signer les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 €,
- constater le service fait,
- signer les ordres de payer à l'attention du service facturier,
- signer les décisions de recette,
- émettre les titres de perception,

- de procéder à la passation des commandes dans le cadre de l'exécution de marchés ou d'une situation d'urgence,

pour les programmes des BOP 176, 207, 216, 349, 354 et 723 concernant le centre de responsabilité des services administratifs de la préfecture, ainsi que toutes pièces comptables de ces programmes.

Délégation de signature est également donnée à Madame Pascale RIEU, directrice des relations avec les usagers et missions supports, aux fins de signer les bons constatant la livraison de matériels ou de fournitures, ainsi que les services effectués par les prestataires de services à la préfecture de l'Eure, correspondances courantes ne comportant pas de décision, convocations, notes et bordereaux de transmission et copie des pièces et documents divers.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Pascale RIEU, directrice des relations avec les usagers et missions supports, aux fins de signer les pièces comptables dont les crédits sont gérés hors outil CHORUS.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale RIEU, la délégation de signature qui lui est conférée aux articles 1 et 2 sera exercée par Madame Ysabelle RAVAUD, cheffe du bureau des finances et de la logistique et par Monsieur Thibault MOREL, adjoint à la cheffe du bureau des finances et de la logistique.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ysabelle RAVAUD et de Monsieur Thibault MOREL, délégation de signature est conférée à

- Madame Élodie BLANCHE, secrétaire administrative de classe normale,
- à Madame Martine MARTIN-MONTAROU, secrétaire administrative de classe normale,

pour signer les bons constatant la livraison de matériels ou de fournitures ainsi que les services effectués par les prestataires de services à la préfecture de l'Eure, constater le service fait et effectuer les ordres de payer à l'attention du service facturier.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Élodie BLANCHE, secrétaire administrative de classe normale et de Madame Martine MARTIN-MONTAROU, secrétaire administrative de classe normale, la délégation de signature qui leur est conférée à l'article 4 sera exercée par

- à Madame Stéphanie ROUVRE, adjoint administratif principal de 2^e classe,
- à Madame Angéline DA GRACA, adjoint administratif principal de 2^e classe,

Article 6 : En matière d'action sociale, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale RIEU, de Madame Ysabelle RAVAUD et de Monsieur Thibault MOREL, délégation de signature est conférée à Madame Florence LEDUC, cheffe du service départemental d'action sociale, aux fins de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se traduisant par l'ordonnement de dépenses ou de recettes imputées sur le BOP 216 – UO 0216–CPRH–CDAS – centre de coût de la préfecture de l'Eure et BOP 176 – UO 176 – centre financier 0176–CCSC–CASO – centre de coût de la préfecture de l'Eure,

- valider les expressions de besoins et constater le service fait pour le centre financier 0216-CPRH-CDAS.

Sont exclues de la présente délégation les décisions d'attribution des secours.

Article 7 : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

Article 8 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Mme la directrice des relations avec les usagers et missions supports, Mme la cheffe du bureau des finances et de la logistique, Mme la directrice régionale des finances publiques de Normandie et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **11 AOUT 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jean-Marc MAGDA

0100 0000 0000